



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Reforme

Question écrite n° 42920

### Texte de la question

M. Jean-Claude Gayssot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la défense sur l'avenir du bataillon de Joinville. Depuis plus de quarante années d'existence, sous des appellations qui ont varié, cette unité a permis à des milliers de sportifs français de mettre à profit leur temps de service national pour se consacrer pleinement à l'entraînement et à la préparation des grandes compétitions nationales et internationales avec les résultats probants dont chacun s'est félicité. S'adressant à tous les sportifs, avec comme critère le niveau de performance, il a notamment rendu possible que des jeunes issus de milieux modestes puissent aller au bout de leur passion, et cela pour l'ensemble des disciplines sportives traitées avec égalité. Il a, en ce sens, été un facteur incontestable de démocratisation de la pratique sportive de haut niveau dans notre pays. Aussi il lui demande si, dans le cadre de la réforme du service national, il est bien envisagé de préserver cet outil indispensable dont tout le sport français reconnaît l'utilité.

### Texte de la réponse

Dans sa forme actuelle, le bataillon de Joinville, qui rassemble les sportifs militaires de haut niveau, est composé pour trois quarts d'appelés du contingent effectuant leur service national et, pour le quart restant, de militaires d'active ou sous contrat également classés sportifs de haut niveau selon les critères nationaux édictés par le ministère de la jeunesse et des sports. La réforme du service national entraînera donc une réduction du format de cette unité, qui continuera néanmoins d'assurer un rôle essentiel dans la promotion des activités sportives militaires. À terme, dans le cadre de la professionnalisation des armées, le bataillon de Joinville est susceptible d'accueillir, au sein de l'école interarmées des sports de Fontainebleau, des militaires d'active ou sous contrat, pratiquant, à haut niveau, un certain nombre de sports sélectionnés pour leurs retombées positives sur l'entraînement physique des armées et de la gendarmerie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gayssot Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42920

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 septembre 1996, page 4882

**Réponse publiée le :** 11 novembre 1996, page 5900